

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats et soldes des fonds	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 26



Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP
606, rue Cathcart, Bureau 200
Montréal, QC
Canada H3B 1K9

T: 514.866.8553
F: 514.866.8469

montréal@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de
Mission Bon Accueil /
Welcome Hall Mission

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission**, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2025, les états des résultats et des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission** au 30 septembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec.

Fondement de l'opinion

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Mission tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la Mission et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, à l'excédent des produits sur les charges, aux actifs, aux soldes de fonds ou aux flux de trésorerie.

Par ailleurs, en plus d'être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ces états financiers ont été dressés conformément à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec, laquelle exige que tout actif financé en vertu de ses conventions hypothécaires soit amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'hypothèque, soit 40 ans.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ◆ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ◆ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mission à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Montréal s.e.n.c.r.l./llp

Montréal (Québec)
le 8 décembre 2025

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2025

	2025	2024
ACTIF		
À court terme		
Encaisse et les équivalents d'encaisse (note 3)	1 481 460 \$	4 583 217 \$
Titres négociables	312 982	248 716
Dépôt à terme (note 4)	218 088	210 573
Débiteurs (note 5)	467 182	645 296
Stocks (note 6)	773 155	1 285 018
Frais payés d'avance	147 783	172 380
	3 400 650	7 145 200
Immobilisations corporelles (note 7)	23 914 735	19 380 306
Encaisse affectée à long terme et titres négociables (note 8)	7 245 000	7 135 000
	34 560 385 \$	33 660 506 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	2 528 676 \$	2 454 625 \$
Emprunts hypothécaires à payer échéant au cours du prochain exercice (note 10)	3 595 768	1 302 962
Subventions reportées échéant au cours du prochain exercice (note 11)	3 899 242	1 598 161
	10 023 686	5 355 748
Emprunts hypothécaires à payer (note 10)	3 806 147	6 488 130
Subventions reportées (note 11)	2 523 266	2 644 362
	16 353 099	14 488 240
SOLDES DES FONDS		
Fonds grevés d'affectations	4 230 230	4 561 247
Fonds d'immobilisations	16 161 502	11 237 896
Fonds de fonctionnement	(2 184 446)	3 373 123
	18 207 286	19 172 266
	34 560 385 \$	33 660 506 \$

Au nom du conseil:

Enzo Gabrielli, administrateur

. administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DES FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2025**

	2025	2024
Activités d'exploitation des produits sur les charges		
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(964 980) \$	3 757 336 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	944 368	627 806
Dons de fournitures autres qu'en espèces	(7 536 552)	(7 752 606)
Frais sans décaissements relatifs aux biens distribués	8 048 415	8 070 011
Gain à la cession de titres négociables	(580 842)	(282 688)
Ajustement à la juste valeur des titres négociables	4 373	(933 408)
Amortissement des subventions reportées	<u>(121 096)</u>	<u>(121 096)</u>
Total des rajustements	(206 314)	3 365 355
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	178 114	(150 035)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	24 597	(22 690)
Augmentation (diminution) des crébiteurs et charges à payer	74 051	(260 005)
Augmentation des subventions reportées	<u>2 301 081</u>	<u>35 446</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 371 529</u>	<u>2 968 071</u>
Activités d'investissement		
Dépôt à terme réinvesti	(7 515)	(9 880)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 478 797)	(3 099 109)
Acquisition de titres négociables	(3 055 558)	(2 035 208)
Produits des ventes de titres négociables	<u>3 457 761</u>	<u>2 869 951</u>
Flux de trésorerie affectées aux activités d'investissements	<u>(5 084 109)</u>	<u>(2 274 246)</u>
Activités de financement		
Remboursement de contrat de location-acquisition	-	(42 552)
Remboursement de l'emprunt hypothécaire à payer	<u>(389 177)</u>	<u>(262 346)</u>
Flux de trésorerie affectées aux activités de financement	<u>(389 177)</u>	<u>(304 898)</u>
(Diminution) augmentation de l'encaisse et des équivalents d'encaisse		
	(3 101 757)	388 927
Encaisse et les équivalents d'encaisse au début de l'exercice	<u>4 583 217</u>	<u>4 194 290</u>
Encaisse et les équivalents d'encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 481 460 \$</u>	<u>4 583 217 \$</u>

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2025

1. Nature de la Mission et base de présentation

Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission (Mission) est un organisme sans but lucratif de services à la collectivité. La Mission offre divers services à la collectivité à Montréal et est vouée à amener les gens dans le besoin à prendre conscience de leurs forces en répondant à leurs besoins spirituels, émotifs et physiques.

Le projet Les Résidences Bon Accueil (Résidences), dont les activités ont commencé en 2005, offre des logements à prix modique, situés dans l'immeuble principal de la Mission, dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de réintégration sociale à l'intention d'hommes souffrant de toxicomanie, d'alcoolisme et d'autres dépendances. Un volet des ententes initiales de financement exige que le programme soit géré de façon indépendante. En novembre 2009, les Résidences ont obtenu une certification du gouvernement du Québec faisant du projet un centre approuvé de réhabilitation.

Les activités des Logements de transition Mission Bon Accueil (les Logements de transition) ont débuté en 2014 afin de fournir des logements à prix modiques. Les Logements sont situés dans deux immeubles appartenant à la Mission situés sur les rues Delinelle et de Courcelle.

Le certificat original de constitution de la Mission a été accordé le 16 juin 1905 en vertu de l'article 3097 de la loi (1899) 62 Victoria C.32 intitulée « An Act To Amend The Law Respecting Mutual Benefit Associations and Charitable Associations ». Le 18 août 2009, une prorogation de sa constitution a été accordée à la Mission par lettres patentes de conversion en vertu de l'article 221 de la partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Aux termes de la prorogation, la Mission a remplacé sa dénomination sociale « La Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission » par « Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission ». La Mission est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ces états financiers combinent les comptes et les activités de la Mission, du projet Les Résidences et du projet Les Logements. Les produits et les charges de ces deux divisions sont présentés séparément à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, et l'actif et le passif des deux divisions ont été présentés dans les notes complémentaires. Tous les actifs et passifs interdivisions ont été compensés.

MISSION BON ACCUEIL /

WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2025

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentés à la Partie III du Manuel de CPA Canada et à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les projets des Résidences et des Logements de transition.

Les principales conventions comptables adoptées sont les suivantes :

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, sur la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes de déclaration.

Les principales estimations faites par la direction s'appliquent à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à la juste valeur marchande des produits tirés de biens en nature, aux fournitures et à l'évaluation des stocks. Ces estimations sont examinées périodiquement et les montants connexes sont présentés dans le bénéfice de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(b) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

La Mission comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

La Mission comptabilise ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des valeurs négociables, lesquelles sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont portées à l'excédent (déficit) des produits sur les charges.

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent l'encaisse et les équivalents d'encaisse, le dépôt à terme et les débiteurs nets des créances gouvernementales.

Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les créditeurs et charges à payer à l'exclusion des versements gouvernementaux, ainsi que les emprunts hypothécaires.

La Mission a choisi de présenter tous ses titres négociables à la juste valeur.

MISSION BON ACCUEIL /

WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont évalués pour déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation possible, et toute perte de valeur est comptabilisée à l'excédent des produits sur les charges. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date du renversement si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant du renversement est comptabilisé à l'excédent (déficit) des produits sur les charges.

(c) Comptabilité par fonds

La Mission applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

(i) Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations comptabilise les subventions publiques consenties et les dons versés à la Mission et aux Résidences dans le but précis d'acquérir les actifs comptabilisés dans les immobilisations corporelles. Les amortissements liés aux fonds de fonctionnement des Résidences et des Logements de transition sont réaffectés annuellement au fonds d'immobilisations du fonds général afin de refléter les actifs nets réels disponibles pour les Résidences et les Logements de transition. L'excédent des dépenses sur ces montants est viré au fonds d'immobilisations au besoin. Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont présentées déduction faite de tout endettement connexe.

(ii) Fonds de legs

Les sommes léguées sans restriction par testament à la Mission viennent s'ajouter au fonds de legs au moment du décès d'un donneur. Ces legs ne sont pas considérés comme des produits de fonctionnement et sont grevés d'une affectation d'origine interne pour un emploi au gré du Conseil d'administration. Les legs sont virés au fonds de fonctionnement, au gré du Conseil d'administration, pour pourvoir aux insuffisances de caisse, régler des acquisitions mineures d'immobilisations et acquitter des remboursements de capital au besoin.

(iii) Fonds de liquidités de prévoyance

Le Conseil d'administration a choisi d'établir un fonds de réserve pour éventualités afin d'affecter un certain montant pour pourvoir aux insuffisances de caisse. Ces fonds seront virés au fonds de fonctionnement, ou de celui-ci, au gré du Conseil d'administration.

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Comptabilité par fonds (suite)

(iv) Fonds de fonctionnement des Résidences

Les Résidences obtiennent leurs produits de subventions municipales et de divers autres paliers gouvernementaux, ainsi que des loyers perçus et des charges récupérées des locataires. Les charges sont affectées soit en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, soit selon la meilleure estimation de la direction.

(v) Fonds de fonctionnement des Logements de transition

Les Logements de transition obtiennent leurs produits de subventions municipales et de divers autres paliers gouvernementaux, ainsi que des loyers perçus. Les charges sont affectées soit en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, soit selon la meilleure estimation de la direction.

(vi) Fonds de prévoyance des Résidences

La SHQ requiert que les Résidences établissent un fonds de prévoyance afin de couvrir les coûts de remplacement d'immobilisations et autres dépenses. Le montant minimum devant être contribué est déterminé par la SHQ.

(vii) Fonds de prévoyance des Logements de transition

La SHQ requiert que les Logements de transition établissent un fonds de prévoyance afin de couvrir les coûts de remplacement d'immobilisations et autres dépenses. Le montant minimum devant être contribué est déterminé par la SHQ.

(d) Encaisse, encaisse affectée à long terme et titres négociables

L'encaisse et les équivalents se composent de dépôts détenus auprès de banques commerciales, de placements dans des fonds du marché monétaire et de placements à court terme, soit des placements ayant une date d'échéance de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les titres négociables se composent de titres d'emprunt et de participation cotés sur un marché actif. La trésorerie et les titres négociables affectés par la Mission aux fonds de prévoyance, aux produits reportés et aux sommes détenues en fiducie sont comptabilisés au titre de l'encaisse affectée à long terme et titres négociables.

(e) Dépôts à terme

Les dépôts à terme se composent de dépôts détenus auprès de banques commerciales. La trésorerie affectée par la Mission aux réserves et aux sommes détenues en fiducie est comptabilisée au titre de trésorerie grevée d'affections à long terme et dépôt à terme.

Les dépôts à terme sont des investissements liquides qui sont renouvelables annuellement.

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

2. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Stocks

Les stocks se composent de produits alimentaires périssables et non périssables ainsi que de produits d'entretien qui ont été soit achetés, soit donnés. Les aliments et produits d'entretien sont évalués en fonction de la méthode du coût moyen pondéré au coût ou la valeur de remplacement estimée, selon le moins élevé des deux, déterminés en utilisant la méthodologie suivante:

- (i) La marchandise achetée est évaluée au coût d'achat.
- (ii) La marchandise donnée et pour laquelle la Mission émet un reçu est évaluée à un coût se rapprochant de la valeur au détail.
- (iii) La marchandise donnée et pour laquelle la Mission n'émet pas de reçu est évaluée à la moyenne estimée de la valeur au détail d'une livre, estimée à 3,23 \$ la livre ou 7,13 \$ le kilogramme. Le prix moyen se situe dans la gamme de prix divulguée par Banques alimentaires Canada pour 2025, qui est basée sur les données de recherche compilées par un tiers.
- (iv) Les vêtements donnés et pour lesquels la Mission n'émet pas de reçu sont évalués en utilisant la moyenne estimée de la valeur au détail d'une livre, estimée à 0,10 \$ la livre ou 0,22 \$ le kilogramme.

Les aliments périssables, non périssables et les vêtements sont pesés lorsque reçus et un coût leur est attribué selon les méthodes ci-dessus. Le volume des produits liquides est convertis en poids et leur coût est attribué selon les mêmes méthodes.

La marchandise reçue sous forme de dons est comptabilisée comme marchandise donnée dans la période durant laquelle elle est reçue.

Les stocks qui sont par la suite distribués aux divers programmes de la Mission ou donnés à d'autres organismes sont comptabilisés comme une charge dans la période durant laquelle ils sont distribués.

(g) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles données sont comptabilisées à la juste valeur marchande à la date du don, si la valeur est vérifiable. Les frais engagés aux fins de l'entretien des immobilisations corporelles sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts capitalisés relatifs aux immobilisations corporelles comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la mise en valeur et à l'amélioration de l'élément d'actif pour les mettre dans un état approprié à leur utilisation envisagée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations, à savoir:

Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	4 - 8 ans
Matériel informatique	4 ans

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations et amortissement (suite)

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée résiduelle du bail plus la première option de renouvellement.

L'amortissement des immeubles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5 %, exception faite des immeubles financés par la SHQ. Les conventions hypothécaires conclues avec la SHQ exigent que tout actif financé en vertu de ses conventions hypothécaires, y compris les Résidences et les Logements de transition, soit amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'hypothèque, soit 40 ans.

Les immobilisations corporelles payées ainsi que l'amortissement sont comptabilisés dans le fonds d'immobilisations.

(h) Obligations de location-acquisition

Les contrats de location qui transfèrent en grande partie les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien à la mission sont traités comme une acquisition d'un actif et la naissance d'une obligation.

(i) Constatation des produits

(i) Apports en dons et legs affectés

Les apports en dons et legs affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié durant l'exercice au cours duquel ils sont reçus. En l'absence d'un fonds approprié, ces apports sont reportés jusqu'à ce que les sommes aient été décaissées conformément à l'affection. Tous les autres apports sont constatés comme produits du fonds de fonctionnement durant l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

(ii) Subventions publiques

Les subventions publiques sont généralement comptabilisées à titre de produits durant l'exercice au cours duquel les fonds sont reçus. Lorsque ces fonds sont octroyés pour contrebalancer le coût d'acquisition d'immobilisations corporelles particulières ou des dépenses précises et que la réception de ces fonds est assurée, la subvention est comptabilisée de façon à assurer un bon rapprochement des fonds avec l'acquisition ou le décaissement.

(iii) Fournitures données

Les dons de marchandise comprennent des denrées alimentaires périssables et non périssables et des produits d'entretien. Le coût de toutes les fournitures données, assorties ou non d'un reçu, est comptabilisé selon la méthode comptable décrite à la note 2 (f). Les apports en stock sont comptabilisés comme fournitures données au cours de la période durant laquelle ils sont reçus.

MISSION BON ACCUEIL /

WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Constatation des produits (suite)

(iv) Revenus de placement

Les revenus de placement gagnés et les dépenses engagées à l'égard de fonds grevés d'affectations sont affectés au fonds approprié sur une base précise ou proportionnelle, s'il y a lieu.

(v) Revenus de location

Les revenus de location sont constatés, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée des baux s'y rapportant. Les sommes recouvrées des locataires sont comptabilisées comme produits durant la période au cours de laquelle les frais connexes sont engagés.

(vi) Biens en nature

La Mission reçoit des divers services de bénévoles et de professionnels. Ces dons servent à venir en aide aux personnes dans le besoin. Des reçus sont émis à l'égard de dons d'effets pour lesquels une juste valeur marchande peut être établie et pour lesquels un reçu a été demandé. Seuls ces dons ont été comptabilisés au titre de biens en nature.

(j) Charges

Les salaires, le coût des fournitures distribuées et les services sont affectés aux programmes particuliers en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, ou selon les meilleures estimations de la direction. Les frais généraux et autres dépenses partagées sont attribués selon le prorata des salaires de chaque programme.

(k) Constatation des subventions provenant de la SHQ

La SHQ accorde des subventions à la Mission afin d'aider au financement de projets d'habitations abordables. L'aide financière fournie peut prendre la forme d'un versement forfaitaire ou d'un emprunt hypothécaire payé par la SHQ au nom de la Mission.

Les subventions reçues sous forme de versements forfaits sont comptabilisées à titre de produits reportés. Les subventions reçues sous forme d'hypothèques sont d'abord comptabilisées comme subvention à recevoir d'un montant égal à l'emprunt hypothécaire assumé par la SHQ. Ce débiteur est réduit, sur la durée de l'emprunt hypothécaire, du montant des versements de capital faits par la SHQ. Selon les deux formes d'aide financière, le bien et les produits de subvention reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 40 ans, comme l'exige l'entente de subvention.

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

2. Principales méthodes comptables (suite)

(k) **Constatation des subventions provenant de la SHQ (suite)**

Aux termes de ce financement, la Mission est tenue de verser au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) une somme tirée de la réserve de gestion hypothécaire au début de la subvention ou à son dixième anniversaire. Ce montant est porté en diminution des produits de subvention reportés susmentionnés et comptabilisé dans les résultats sur une période de 40 ans, comme l'exige la SHQ.

3. Encaisse et les équivalents d'encaisse

L'encaisse et les équivalents d'encaisse comprennent une somme de néant \$ (2024 – 1 477 000 \$) en fonds affectés à court terme qui seront déboursés aux fins prévues dans l'année suivant la fin de l'exercice (note 8).

4. Dépôt à terme

Le dépôt à terme, portant intérêt à 2,98 %, viendra à échéance le 23 janvier 2026.

5. Débiteurs

	2025	2024
Taxes de vente à recevoir	129 857 \$	150 643 \$
Subvention gouvernement à recevoir	84 229	388 548
Autres	<u>253 096</u>	<u>106 105</u>
	<u>467 182 \$</u>	<u>645 296 \$</u>

Les débiteurs comprennent une somme d'environ 45 000 \$ (2024 - 71 000 \$) ayant trait aux Résidences ainsi qu'une somme d'environ 800 \$ (2024 - 5 000 \$) ayant trait aux Logements de transition.

6. Stocks

	2025	2024
Denrées alimentaires	532 480 \$	660 101 \$
Vêtements et autres	<u>240 675</u>	<u>624 917</u>
	<u>773 155 \$</u>	<u>1 285 018 \$</u>

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

7. Immobilisations corporelles

	2025	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	3 837 238 \$	-	\$ 3 837 238	\$ 3 837 238
Immeubles	27 788 658	9 255 450	18 533 208	15 038 969
Mobilier et matériel	3 144 902	1 878 019	1 266 883	368 190
Véhicules	1 141 784	1 044 386	97 398	49 995
Équipement d'ordinateur	743 130	563 122	180 008	85 914
	<u>36 655 712 \$</u>	<u>12 740 977 \$</u>	<u>23 914 735 \$</u>	<u>19 380 306 \$</u>

Durant l'année, les acquisitions suivantes ont été faites et acquittées à même l'encaisse :

	2025	2024
Terrain	-	\$ 248 685 \$
Immeubles (a)	4 210 734	2 539 122
Mobilier et matériel	1 046 945	266 480
Véhicules	80 616	35 017
Équipement d'ordinateur	140 502	9 805
	<u>5 478 797 \$</u>	<u>3 099 109 \$</u>

Au cours de l'année, la Mission a reçu des subventions totalisant 296 880 \$ pour financer l'expansion du programme Projets de réaffiliation en itinérance et en santé mentale (PRISM) ainsi que de la clinique dentaire. Ce montant a été affecté aux immeubles.

Inclus dans l'amortissement cumulé est 3 373 521 \$ (2024 - 3 161 781 \$) relié aux actifs acquis pour l'entente d'hypothèque SHQ.

- (a) Au cours de l'année, la Mission a versé un montant de 3 398 012 \$ pour l'immeuble Ontario Est (note 8 (a)).

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

8. Encaisse affectée à long terme titres négociables et dépôt à terme

	2025	2024
Fonds de liquidités de prévoyance	2 190 000 \$	2 190 000 \$
Fonds de legs	4 444 000	4 335 000
Fonds de prévoyance des Résidences	191 000	191 000
Fonds de prévoyance des Logements de transition	91 000	91 000
Programmes et dons affectés	4 038 000	1 199 000
Avance sur le programme de transition Hôtel Dieu	69 000	606 000
	11 023 000	8 612 000
Déduire : tranche échéant au cours du prochain exercice (note 3)	-	1 477 000
Déduire : fonds utilisés pour financer les rénovations et l'acquisition d'immobilisations de la propriété Ontario Est (a)	3 778 000	-
	7 245 000 \$	7 135 000 \$

- (a) Au cours de l'exercice, la Mission a utilisé des fonds affectés de 3 778 000 \$ pour financer les rénovations et l'acquisition d'immobilisations de la propriété Ontario Est. La Mission a présenté une demande de subvention afin de rétablir entièrement les fonds utilisés et a reçu une lettre d'acceptation; toutefois, l'entente n'a pas encore été signée, et le montant ainsi que la date de réception demeurent incertains.

	2025	2024
Titres négociables - à long terme	7 245 000 \$	7 135 000 \$

Des titres négociables ayant une juste valeur d'environ 7 558 000 \$ (2024 - 7 384 000 \$) ont un coût de base d'environ 6 192 000 \$ (2024 - 6 014 000 \$). Les titres négociables à long terme sont affectées afin de répondre aux exigences des restrictions internes et externes.

9. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent les sommes approximatives suivantes :

	2025	2024
Créditeurs et charges à payer	2 527 590 \$	2 076 636 \$
Taxes de vente à payer	-	336 938
Retenues à la source	1 086	41 051
	2 528 676 \$	2 454 625 \$

Une somme d'environ 34 000 \$ (2024 – 57 000 \$) ayant trait aux Résidences et une somme de 1 400 \$ (2024 – 1 500 \$) ayant trait aux Logements de transition sont incluses dans les créditeurs et charges à payer.

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

10. Emprunts hypothécaires à payer

2025	2024
------	------

Le 13 novembre 2024, la Mission a renouvelé son hypothèque d'un montant d'environ 1 359 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins, venant à échéance en octobre 2026, portant un taux d'intérêt de 5,38 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital de 13 459 \$ et est garanti par l'immeuble de l'Annexe, le terrain de Notre-Dame Ouest, son contenu ainsi que les revenus locatifs. L'immeuble et le terrain ont une valeur comptable globale d'environ 4 724 000 \$. La convention bancaire prévoit une clause qui exige de la Mission qu'elle respecte un ratio de couverture du service de la dette de 1,25 sur 1,00 et qu'elle maintient un revenu total brut minimal de 600 000 \$ sur l'immeuble de l'Annexe. Au 30 septembre 2025, la Mission n'est pas en conformité avec les clauses, mais elle collabore avec la banque pour remédier à la situation.

1 211 267 \$ 1 372 770 \$

La Mission a contracté un emprunt hypothécaire d'un montant de 3 500 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada, venant à échéance en août 2026, portant un taux d'intérêt de 6,04 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital de 11 667 \$ et est garantie par une hypothèque de premier rang sur la propriété située au 2222 Ontario Est. L'immeuble et le terrain ont une valeur comptable globale de 7 773 000 \$. La convention bancaire prévoit une clause qui exige de la Mission qu'elle respecte un ratio de couverture des charges fixes minimum de 1,00. Au 30 septembre 2025, la Mission n'est pas en conformité avec la clause, mais elle collabore avec la banque pour remédier à la situation.

3 348 333 3 488 333

Les Logements ont contracté un emprunt hypothécaire d'un montant de 1 996 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada. L'emprunt vient à échéance en novembre 2028 et porte intérêt au taux de 5,966 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 12 733 \$.

1 928 529 1 966 449

À reporter

6 488 129 6 827 552

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

10. Emprunts hypothécaires à payer (suite)

	2025	2024
Reporté	6 488 129	6 827 552
Le 8 mai 2025, les Résidences ont renouvelé leur emprunt hypothécaire d'un montant de 928 593 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada. L'emprunt vient à échéance en mai 2030 et porte intérêt au taux de 4,337 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 7 008 \$.	913 786	963 540
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	7 401 915	7 791 092
	3 595 768	1 302 962
	3 806 147 \$	6 488 130 \$

Les remboursements de capital estimés s'établissent ainsi :

2026	3 595 768 \$
2027	1 140 136
2028	95 046
2029	1 852 438
2030	718 527
	<u>7 401 915 \$</u>

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

11. Subventions reportées

	2025	2024
Subvention provinciale, en vertu du programme AccèsLogis de la SHQ, prévient de l'emprunt hypothécaire des Résidences, d'un montant initial de 2 237 125 \$.	1 095 260 \$	1 151 188 \$
Subvention municipale d'un montant initial de 726 338 \$ pour compenser le coût des Résidences.	133 161	162 214
Subvention provinciale, en vertu du programme AccèsLogis de la SHQ, de 1 500 200 \$ pour compenser le coût des Logements de transition.	1 050 140	1 087 645
Subvention municipale d'un montant initial de 504 150 \$ pour compenser le coût des Logements de transition.	352 905	365 509
Subvention reportée FQHC - Résidences.	(185 569)	(195 045)
Subvention reportée FQHC - Logements de transition.	(126 535)	(131 054)
Revenu reporté lié aux programmes et dons affectés.	4 033 724	1 196 066
Avance sur le programme de transition Hôtel Dieu.	69 422	606 000
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	6 422 508	4 242 523
Subventions reportées	3 899 242	1 598 161
	<u>2 523 266 \$</u>	<u>2 644 362 \$</u>

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

12. Subventions publiques

	2025	2024
Gouvernement provincial		
Programme d'aide et accompagnement	5 850 \$	8 550 \$
Contribution de la Société d'habitation du Québec	45 590	45 590
Contrat d'intégration au travail	<u>37 065</u>	<u>19 417</u>
	<u>88 505</u>	<u>73 557</u>
Ministère de la santé et des services sociaux		
Mesure 5.3 - Programme Bienvenue	1 475 916	1 036 666
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) - Mission globale	2 154 413	2 104 666
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) - Mission globale - Résidences	230 666	150 781
HPSOC - aide financière des RHD	107 225	155 811
Subvention Programme Réh-Résidences	46 452	46 453
Soutien pour l'achat et distribution de denrées alimentaires	-	5 000
Mesure 6.1 - Hôtel Dieu	2 991 432	5 899 150
PRISM	<u>74 542</u>	<u>-</u>
	<u>7 080 646</u>	<u>9 398 527</u>
Gouvernement fédéral		
Vers un chez soi - Projet Logement Montréal	447 200	586 113
Emploi - Subvention salariale	25 349	32 300
Accès communautaire coordonné en itinérance à Montréal	<u>333 156</u>	<u>360 084</u>
	<u>805 705</u>	<u>978 497</u>
Gouvernement municipale		
Contribution ville MTL et Min.S.S.	<u>35 197</u>	<u>224 054</u>
	<u>8 010 053 \$</u>	<u>10 674 635 \$</u>

Les loyers, frais de service et subventions comprennent les subventions municipales suivantes:

	2025	2024
Contribution ville MTL - OHM	<u>242 241 \$</u>	<u>278 777 \$</u>

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

13. Récupération de charges

Au cours de l'exercice, la Mission a acquitté diverses charges pour le compte des Résidences et des Logements de transition. Ces charges ont été facturées aux Résidences et aux Logements de transition et sont comprises dans le compte de charges approprié des Résidences et des Logements de transition.

14. Charges

Les frais généraux et autres dépenses partagées sont répartis entre les différents programmes au prorata du total des traitements et salaires directs. Les frais de gestion et généraux comptabilisés dans les livres de la Mission, y compris les coûts d'exploitation, de ressources humaines, d'administration, de mise au point, de technologie de l'information, de financement et de locaux, ont été affectés aux divers programmes comme suit :

	2025	2024
Services d'hébergement d'urgence	12 667 323 \$	14 121 943 \$
Banque alimentaire et Services aux familles	3 748 285	3 069 507
Services aux jeunes	690 980	588 271
Résidences	796 614	765 192
Clinique médicale et dentaire	467 097	432 921
Logements de transition	78 545	97 218
Frais de repas	1 835 065	1 795 116
	<u>20 283 909 \$</u>	<u>20 870 168 \$</u>

Ces charges comprennent des frais de gestion de placement, des frais d'intérêt et bancaires et des frais de cartes de crédit de 322 224 \$ (2024 - 253 090 \$).

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

15. Coût des fournitures distribuées

	2025	2024
Stocks d'ouverture	1 285 018 \$	1 602 423 \$
Fournitures données	7 536 552	7 752 606
Achats	<u>1 045 055</u>	<u>1 439 191</u>
	 <u>9 866 625</u>	 <u>10 794 220</u>
Stocks de clôture	<u>(773 155)</u>	<u>(1 285 018)</u>
	 <u>9 093 470 \$</u>	 <u>9 509 202 \$</u>

Des fournitures ont été distribuées de la façon suivante au cours de l'exercice :

	2025	2024
Banque alimentaire et Services aux familles	7 124 949 \$	7 424 094 \$
Services d'hébergement d'urgence	1 208 909	1 715 321
Services aux jeunes	56 387	9 366
Résidences	106 023	148 242
Opérations	7 517	23 201
Administration	<u>42 000</u>	<u>41 763</u>
	 <u>8 545 785</u>	 <u>9 361 987</u>
Dons à d'autres organismes	<u>547 685</u>	<u>147 215</u>
	 <u>9 093 470 \$</u>	 <u>9 509 202 \$</u>

16. Polices d'assurance vie

- (a) La Mission possède une police d'assurance-vie pleinement payée d'une valeur de 127 718 \$ pour un individu. Ce don sera comptabilisé dans les produits quand les fonds seront reçus.
- (b) La Mission possède une police d'assurance-vie d'une valeur de 50 000 \$ pour un ancien membre du Conseil. Les primes mensuelles sont comptabilisées dans les charges. Au 30 septembre 2025, la police n'a aucune valeur de rachat.

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

17. Concentration du risque

La majorité des dons et des biens en nature reçus par la Mission proviennent de donateurs montréalais. La direction limite ce risque au moyen de l'établissement d'un fonds de réserve pour éventualités.

Les produits susceptibles d'être exposés au risque de concentration sont les suivants :

	2025	2024
Moisson Montréal - denrées données	4 689 121 \$	5 610 260 \$
Subventions fédérales	4 939 897	7 554 230
Subvention provinciale dans le cadre du Programme de Soutien aux Organismes Communautaires (PSOC)	2 385 080	2 255 447
Subventions provinciales – autres	649 879	640 905
Subventions municipales	35 197	224 054

18. Risques et incertitudes liés aux instruments financiers

Les instruments financiers se composent de montants comptabilisés de l'encaisse, de débiteurs et de placements à court terme qui se traduiront par des encassemements futurs, ainsi que d'une ligne de crédit, des crébiteurs et charges à payer et d'emprunts hypothécaires à rembourser qui se traduiront par des décaissements futurs.

(a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change. La Mission est exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des titres négociables libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2025, la valeur comptable des instruments financiers libellés en dollars américains (présentés en dollars canadiens) est résumée ci-dessous :

	2025	2024
Encaisse	50 346 \$	21 487 \$
Titres négociables	2 179 472	2 115 845

(b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'il s'agisse des facteurs spécifiques à l'instrument ou à tous les instruments négociés sur le marché. La Mission est exposée au risque de marché en raison de ses placements dans des titres négociables qui comprennent les placements en actions et titres à revenu fixe qui sont négociés sur un marché public. Au 30 septembre 2025, la juste valeur des titres négociables est supérieure au coût d'environ 1 366 000 \$ (2024 - 1 370 000 \$).

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

18. Risques et incertitudes liés aux instruments financiers (suite)

(c) Risque lié aux taux d'intérêt

La Mission est exposée au risque de taux, comme elle est exposée aux taux d'intérêt du fait de ses emprunts hypothécaires à taux fixe. Cette exposition peut avoir une incidence sur ses bénéfices au cours des périodes ultérieures si les taux d'intérêt diminuent. La Mission gère son exposition au risque de taux au moyen d'une surveillance minutieuse de ses flux de trésorerie et, à son avis, le risque n'est pas significatif.

(d) Risque économique

Comme la Mission tire l'essentiel de ses revenus de dons particuliers et des entreprises, il est exposé à des conditions économiques au cours de l'année. Cette exposition peut avoir un effet sur le montant des dons reçus, étant donné que le montant du revenu disponible des donateurs puisse changer.

19. Éventualités

Au cours de l'année précédente, la Mission, ainsi que 6 autres organisations, ont été nommés défendeurs dans une action collective. L'action allègue que, depuis l'ouverture de l'Hôtel-Dieu en 2021, les services fournis ont entraîné une augmentation du nombre de personnes itinérantes souffrant de problèmes d'alcoolisme et/ou de santé mentale, ce qui représente une menace pour la sécurité publique et la paix du quartier.

L'action collective a été intentée au nom de toute personne résidant ou possédant une adresse, en tant que propriétaire ou locataire, à des fins personnelles, résidentielles, professionnelles ou commerciales dans le secteur entourant l'Hôtel-Dieu. Les défendeurs réclament des dommages compensatoires d'environ 25 000 \$ par habitant pour les préjudices physiques et mentaux subis à la suite d'interactions avec des personnes itinérantes, ainsi que pour la violation de leurs droits, protégés à la fois par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. La Mission a sollicité un avocat pour les représenter dans cette affaire. Selon la direction, la probabilité que la Mission subisse une perte financière en raison de cette action est faible.

20. Engagements

La Mission a un bail pour louer un bâtiment à Montréal-Nord.

Les paiements minimaux estimés au titre de la location sont les suivants :

2026	80 000 \$
2027	83 000
2028	85 000
2029	7 000
	<hr/>
	<u>255 000 \$</u>

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

21. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les rendre conforme à la présentation de l'année courante. Les modifications n'ont aucune incidence sur les résultats des exercices précédents.